

Législature 2017-2021

Séance du 4 septembre 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°28

Chantier du Sacré-Coeur

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme cela vous a été annoncé lors d'une précédente communication lue lors de la séance du Conseil général du 29 mars 2018, une Commission de bâtisse a été nommée pour suivre le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Coeur. Cette Commission se réunit régulièrement. La question du chantier a été abordée lors des dernières séances. En effet, compte tenu de l'ampleur des travaux, différentes mesures devront être prises pour permettre leur déroulement dans de bonnes conditions et pour garantir la sécurité des ouvriers, d'une part, mais aussi des utilisateurs du site.

L'accès au parking du Sacré-Coeur ne sera ainsi plus possible dès la rentrée scolaire suivant les vacances de Noël car la zone sera occupée par le chantier. Un concept sera mis en place pour assurer la sécurité des élèves se rendant à pied à l'école, avec un système de passerelle notamment, pour que ceux-ci ne traversent pas la zone de chantier. L'emplacement de l'arrêt du bus scolaire sera déplacé. Une zone sera également définie à l'extérieur du site pour le dépôt des enfants par les parents motorisés.

Les personnes intéressées seront informées plus précisément en temps utile.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère Enseignement, Formation et Petite enfance